

CONCOURS « PARTAGEZ TOUT LE BON » DE MADEGOOD RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS OU POUR GAGNER.
EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

TOUS LES LITIGES SERONT RÉSOLUS UNIQUEMENT PAR ARBITRAGE CONTRAIGNANT,
ET LES PARTICIPANTS RENONCENT À LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES
RÉCLAMATIONS SOUS FORME DE RECOURS COLLECTIF.

En participant au Concours « Partagez tout le bon » de MadeGood (le « Concours »), vous acceptez inconditionnellement de vous conformer au présent Règlement officiel (le « Règlement officiel ») et aux décisions de Riverside Natural Foods Ltd. (le « Commanditaire ») et de US Sweepstakes & Fulfillment Co. (l'« Administrateur du concours »), qui seront définitives et contraignantes à tous égards.

Le Concours a pour objectif d'inviter les participants admissibles (chacun étant un « Proposant » ou un « Participant », comme défini ci-dessous) à nommer une école admissible (chacune étant une « École concurrente », comme définie ci-dessous) et un enseignant admissible (chacun étant un « Enseignant concurrent », comme défini ci-dessous) pour avoir la chance de gagner des prix, qui sont décrits plus en détail ci-dessous.

1. COMMANDITAIRE/ADMINISTRATEUR DU CONCOURS :

- **Commanditaire** : Riverside Natural Foods Ltd, 2233, av. Sheppard Ouest, Toronto (Ontario) Canada, M9M 2Z7.
- **Administrateur du concours** : US Sweepstakes & Fulfillment Company, 625, Panorama Trail, bureau 2100, Rochester, NY 14625. 1-800-620-6044

2. ADMISSIBILITÉ :

- **Proposants** : Les Proposants/Participants doivent être des résidents légaux du Canada, âgés de 18 ans ou plus et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence (19 ans ou plus en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut) au moment de l'inscription.
- **Écoles concurrentes** : Chaque École concurrente doit être une école publique, privée ou reconnue (ou autrement reconnue officiellement par une autorité locale) qui offre un enseignement primaire ou secondaire au Canada. Les écoles à domicile, techniques, commerciales et professionnelles ne sont pas admissibles.
- **Enseignants concurrents** : Chaque Enseignant concurrent doit être : a) un résident légal du Canada; b) âgé de 18 ans ou plus et avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence (19 ans ou plus en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut); et c) employé en tant qu'enseignant dans une école publique, privée ou reconnue (ou autrement reconnue officiellement par une autorité locale)

qui offre un enseignement primaire ou secondaire au Canada. Pour éviter toute ambiguïté, les personnes employées en tant qu'enseignant à domicile ou dans une école technique, commerciale ou professionnelle ne sont pas admissibles.

Le Concours est nul et non avenue à l'extérieur du Canada et partout où la loi l'interdit. Les employés du Commanditaire, de l'Administrateur du concours et de leurs filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints, quel que soit leur lieu de résidence) et/ou les personnes vivant sous le même toit que chacun d'entre eux, qu'elles soient ou non apparentées, ne sont pas autorisés à participer au Concours ou à gagner un prix. Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux et locaux applicables.

3. **PÉRIODES DE PARTICIPATION AU CONCOURS** : Le Concours débute à 0 h 00 min 00 s, heure de l'Est (« HE »), le mercredi 7 août 2024 et se termine à 23 h 59 min 59 s, HE, le jeudi 26 septembre 2024 (la « Période du concours »). Les participations doivent être reçues pendant la Période du concours pour être admissibles au tirage au sort des Grands prix.

À l'intérieur de la Période du concours, il y a cinquante et une (51) Périodes de participation quotidienne (chacune étant, une « Période de participation quotidienne ») et cinquante et un (51) Tirages au sort quotidiens correspondants (chacun étant un « Tirage au sort »), comme cela est indiqué dans le « Calendrier des périodes de participation quotidienne et des Tirages au sort » ci-dessous. Les participations doivent être reçues au cours d'une Période de participation quotidienne pour être admissibles aux Tirages au sort et aux Prix quotidiens de cette Période de participation quotidienne. Les participations non gagnantes pour une Période de participation quotidienne seront reportées aux Périodes de participation quotidienne suivantes. L'ordinateur du Commanditaire est le dispositif officiel de chronométrage pour ce Concours.

PÉRIODES DE PARTICIPATION QUOTIDIENNE ET CALENDRIER DES TIRAGES				
Période de participation quotidienne	PÉRIODES DE PARTICIPATION QUOTIDIENNE : Toutes les participations admissibles doivent être reçues entre :		La date du tirage au sort : le ou vers le :	Nombre de prix quotidiens à gagner par période de participation quotidienne :
	Début de la période de participation quotidienne : à 0 h 00 min 00 s, HE, le :	Fin de la période de participation quotidienne : à 23 h 59 min 59 s, HE, le :		
1	07-08-2024	07-08-2024	08-08-2024	• Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
2	07-08-2024	08-08-2024	09-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
3	07-08-2024	09-08-2024	12-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
4	07-08-2024	10-08-2024	12-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
5	07-08-2024	11-08-2024	12-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
6	07-08-2024	12-08-2024	13-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
7	07-08-2024	13-08-2024	14-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
8	07-08-2024	14-08-2024	15-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
9	07-08-2024	15-08-2024	16-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
10	07-08-2024	16-08-2024	19-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
11	07-08-2024	17-08-2024	19-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
12	07-08-2024	18-08-2024	19-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
13	07-08-2024	19-08-2024	20-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
14	07-08-2024	20-08-2024	21-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
15	07-08-2024	21-08-2024	22-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
16	07-08-2024	22-08-2024	23-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
17	07-08-2024	23-08-2024	26-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
18	07-08-2024	24-08-2024	26-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
19	07-08-2024	25-08-2024	26-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
20	07-08-2024	26-08-2024	27-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
21	07-08-2024	27-08-2024	28-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
22	07-08-2024	28-08-2024	29-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
23	07-08-2024	29-08-2024	30-08-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
24	07-08-2024	30-08-2024	03-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
25	07-08-2024	31-08-2024	03-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
26	07-08-2024	01-09-2024	03-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
27	07-08-2024	02-09-2024	03-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
28	07-08-2024	03-09-2024	04-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
29	07-08-2024	04-09-2024	05-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
30	07-08-2024	05-09-2024	06-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
31	07-08-2024	06-09-2024	09-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
32	07-08-2024	07-09-2024	09-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
33	07-08-2024	08-09-2024	09-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
34	07-08-2024	09-09-2024	10-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
35	07-08-2024	10-09-2024	11-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
36	07-08-2024	11-09-2024	12-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
37	07-08-2024	12-09-2024	13-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
38	07-08-2024	13-09-2024	16-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
39	07-08-2024	14-09-2024	16-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
40	07-08-2024	15-09-2024	16-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
41	07-08-2024	16-09-2024	17-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
42	07-08-2024	17-09-2024	18-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
43	07-08-2024	18-09-2024	19-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
44	07-08-2024	19-09-2024	20-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
45	07-08-2024	20-09-2024	23-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
46	07-08-2024	21-09-2024	23-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
47	07-08-2024	22-09-2024	23-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
48	07-08-2024	23-09-2024	24-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
49	07-08-2024	24-09-2024	25-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
50	07-08-2024	25-09-2024	26-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants • Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
51	07-08-2024	26-09-2024	27-09-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre (4) prix quotidiens pour les proposants

				• Quatre (4) prix quotidiens pour les enseignants concurrents
--	--	--	--	---

4. **COMMENT PARTICIPER** : Les Proposants admissibles peuvent participer en se rendant sur le site www.sharesomegood.ca ou www.partageztoutlebon.ca et en suivant toutes les instructions de participation pour remplir le formulaire de nomination, y compris fournir leur nom complet et leur adresse électronique, le nom, la ville, la province/le territoire, le numéro de téléphone et l'adresse du site Web de l'École concurrente qu'ils souhaitent proposer, une courte déclaration sur la raison pour laquelle ils nomment l'école et comment le fait de gagner ce prix aiderait l'école à « partager tout le bon » (la « Déclaration »), en répondant correctement à la question d'habileté et en soumettant leur proposant pour recevoir une (1) participation au Tirage du grand prix (la « Participation au grand prix »). Lors de la soumission d'une Participation au grand prix, les Proposants auront la possibilité de nommer également un Enseignant concurrent* en incluant le nom complet, le nom de l'école et l'adresse électronique de l'enseignant qu'ils souhaitent proposer pour recevoir une (1) participation au(x) Tirage(s) quotidien(s) correspondant(s) (la « Participation quotidienne »). Les Proposants NE peuvent PAS se proposer eux-mêmes pour le Prix quotidien pour les enseignants concurrents.

En soumettant une Déclaration, le Participant comprend et accorde au Commanditaire, à ses représentants, licenciés et ayants droit (collectivement, les « Parties licenciées ») une licence mondiale irrévocable, perpétuelle et non exclusive pour utiliser sa Déclaration, son nom et sa ville d'origine sur les différents sites Web et sites de médias sociaux des Parties licenciées, ainsi que dans le cadre d'activités publicitaires et/ou promotionnelles dans tous les médias actuels ou futurs, sans compensation ni notification au Participant, et sans son autorisation. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'altérer, de changer ou de modifier toute Déclaration, et/ou d'utiliser toute Déclaration en tout ou en partie et de combiner la Déclaration à d'autres œuvres. En outre, en soumettant une Déclaration, le Participant garantit et déclare que : a) la Déclaration ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, aux marques de commerce, aux droits à la vie privée, aux droits de publicité ou à d'autres droits de propriété intellectuelle ou autres droits légaux ou moraux de toute personne ou entité; b) le Participant détient tous les droits sur la Déclaration, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur; c) le Participant renonce irrévocablement à tous les droits moraux, droits d'auteur ou droits similaires découlant des droits d'auteur ou d'autres législations ou lois dans toutes les administrations applicables, ou de la common law, que le Participant peut avoir actuellement ou pourrait avoir à l'avenir, sur la Déclaration; et d) le participant s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité les Parties exonérées (telles qu'elles sont définies ci-dessous) pour toute réclamation et tout dommage (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) découlant de ou liés à la violation ou à la violation présumée de leurs déclarations et garanties dans le présent document, ou à la conduite du Participant dans la création de la Déclaration, l'acceptation ou l'utilisation de tout prix ou autrement dans le cadre de ce Concours.

Les Participations au grand prix et les Participations quotidiennes sont collectivement désignées dans le présent document par les termes « Participation » ou « Participations ». **Limite : Une (1)**

Participation par personne et par jour, que le Participant ait ou non plusieurs adresses électroniques. Les Participations doivent être reçues entre le mercredi 7 août 2024 à 0 h 00 min 00 s, HE, et le jeudi 26 septembre 2024 à 23 h 59 59 s, HE. Les Participants sont assujettis à tous les avis publiés en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, à la politique de confidentialité du Commanditaire, qui peut être consultée à l'adresse <https://www.madegoodfoods.ca/fr/pages/privacy-policy>. Toutes les Participations sont la propriété du Commanditaire, et aucune ne fera l'objet d'un accusé de réception et ne sera retournée.

Conditions de participation : La Participation doit être l'œuvre originale du Participant, ne pas avoir été publiée auparavant, ne pas avoir obtenu un prix précédemment, et elle doit être vraie, vérifiable et refléter les expériences et croyances propres du Participant. Le Commanditaire peut, à sa seule discrétion, disqualifier une Participation pour quelque raison que ce soit, y compris s'il détermine que la Participation n'est pas conforme au présent Règlement officiel de quelque manière que ce soit ou qu'elle contient un contenu inacceptable, tel que cela est décrit plus en détail ci-dessous.

La Participation ne doit pas contenir, comme le détermine le Commanditaire, à sa seule discrétion, tout contenu qui :

- est sexuellement explicite ou suggestif, est inutilement violent ou désobligeant à l'égard d'un groupe ethnique, racial, de genre, religieux, professionnel ou d'âge, blasphématoire ou pornographique, contient de la nudité;
- fait la promotion d'alcool, de drogues illégales, de tabac, d'armes à feu ou autres armes (ou l'utilisation de l'un de ces produits); fait la promotion d'activités qui peuvent sembler peu sûres ou dangereuses, d'un programme ou d'un message politique particulier;
- est obscène ou offensant, soutient toute forme de haine ou de groupe haineux;
- semble faire double emploi avec toute autre Participation soumise;
- diffame, dénature ou contient des remarques désobligeantes sur d'autres personnes ou entreprises;
- contient des marques de commerce, des logos ou des habillages commerciaux (tels que des emballages distinctifs ou des extérieurs/intérieurs de bâtiments) appartenant à des tiers, sans autorisation; contient des éléments d'identification personnelle, tels que des numéros de plaque d'immatriculation, des noms de personnes, des adresses électroniques ou des adresses municipales;
- contient des éléments protégés par des droits d'auteur appartenant à des tiers (y compris des photographies, des sculptures, des peintures et d'autres œuvres d'art ou images publiées dans des sites Web, à la télévision, dans des films ou dans d'autres médias), sans autorisation;
- contient des éléments incorporant des noms, des ressemblances, des voix ou d'autres indices permettant d'identifier toute personne, y compris, mais sans s'y limiter, des célébrités et/ou d'autres personnalités publiques ou privées, vivantes ou décédées, sans autorisation;
- contient des sosies de célébrités ou d'autres personnalités publiques ou privées, vivantes ou décédées;

- communique des messages ou des images incompatibles avec les images positives et/ou la bonne volonté auxquelles nous souhaitons nous associer; et/ou
- enfreint une loi.

5. PRIX, VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL (« VAD ») ET CHANCES DE GAGNER :

Prix quotidiens :

- Prix quotidiens pour les proposants : Il y a 204 Prix quotidiens pour les proposants à gagner; quatre (4) Prix quotidiens pour les proposants par Période de participation quotidienne. Chaque Prix quotidien pour les proposants consiste en un approvisionnement d'un an en produits MadeGood (à attribuer sous la forme de vingt-quatre (24) coupons de produits gratuits MadeGood d'une valeur de 6,99 \$ chacun, qui peuvent être échangés contre l'achat d'un (1) produit MadeGood). **La VAD de chaque Prix quotidien pour les proposants est de 167,76 \$**. Les chances de gagner un Prix quotidien pour les proposants dépendront du nombre total de Participations quotidiennes admissibles reçues à la fin de la Période de participation quotidienne correspondante. **Limite** : Il y a une limite d'un (1) Prix quotidien par proposant pour l'ensemble du Concours. Les coupons de produits MadeGood ne seront pas remplacés en cas de perte ou de vol et sont soumis aux conditions générales de l'entreprise émettrice.
- Prix quotidiens pour les enseignants concurrents : Il y a 204 Prix quotidiens pour les enseignants concurrents à gagner; quatre (4) Prix quotidiens pour les enseignants concurrents par Période de participation quotidienne. Le Prix quotidien de chaque enseignant concurrent consiste en une (1) carte-cadeau bancaire prépayée d'une valeur de 200 \$. **La VAD de chaque Prix quotidien pour les enseignants concurrents est de 200,00 \$**. Les chances de gagner un Prix quotidien pour les enseignants concurrents dépendront du nombre total de Participations quotidiennes admissibles reçues à la fin de la Période de participation quotidienne correspondante. **Limite** : Il y a une limite d'un (1) Prix quotidien par enseignant concurrent pour l'ensemble du Concours. Les cartes-cadeaux bancaires prépayées ne seront pas remplacées en cas de perte ou de vol et sont soumises aux conditions générales de la société émettrice.

Grands prix :

- Grands prix pour les proposants : Il y a trois (3) Grands prix à gagner pour les Proposants. Chaque Grand prix pour les proposants consiste en un montant de 2 000 \$, qui sera remis sous la forme d'un chèque. **La VAD de chaque Grand prix pour les proposants est de 2 000 \$**. Les chances de gagner un Grand prix pour les proposants dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues pour les Grands prix. Il y a une limite d'un (1) Grand prix pour les proposants par Proposant.
- Grands prix pour les écoles concurrentes : Il y a trois (3) Grands prix à gagner pour les écoles concurrentes. Chaque Grand prix pour les écoles concurrentes consiste en un choix* d'articles pour la classe d'une valeur maximale de 20 000 \$. **La VAD maximale d'un Grand prix pour une école concurrente est de 20 000 \$**. Si la valeur des articles fournis pour la classe est inférieure à 20 000 \$, la différence entre la VAD et la valeur réelle du Grand prix pour les écoles concurrentes ne sera pas attribuée. Les chances de gagner un Grand prix

pour les proposants dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues pour les Grands prix. Il y a une limite d'un (1) Grand prix pour les écoles concurrentes par École concurrente. *Le Commanditaire a le droit d'approuver ou de rejeter le choix de l'école en ce qui concerne les articles pour la classe ainsi que d'exiger la sélection d'autres articles. L'Administrateur du concours collaborera avec chaque École concurrente gagnante d'un Grand prix afin de coordonner l'achat et l'expédition/livraison du prix. Les gagnants d'un Grand prix pour les écoles concurrentes reconnaissent que le Commanditaire et toutes les autres entreprises affiliées à ce Concours, ainsi que leurs agents, ne donneront aucune garantie et ne seront en aucun cas responsables de toute garantie, explicite ou implicite, en fait ou en droit, relative à la qualité, aux conditions, à l'adéquation ou à la qualité marchande de tout aspect du ou des prix offerts, à l'exception de la garantie standard du fabricant (le cas échéant) qui s'applique à chaque prix en marchandise. Chaque gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes doit accepter de participer à la coordination d'un événement publicitaire avec le Commanditaire, qui coïncidera avec la remise du prix à une date et à une heure convenues d'un commun accord.

Conditions relatives à l'attribution de tous les prix : Les Prix sont décernés « tels quels » sans aucune garantie, expresse ou implicite, de la part du Commanditaire. Les Prix ne peuvent pas être transférés ou remplacés, et les prix autres qu'en espèces ne peuvent pas être échangés contre de l'argent par les gagnants. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur comparable ou supérieure, à sa seule discrétion. Il incombe aux gagnants de payer toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales, ainsi que tous les coûts et dépenses liés à l'acceptation et à l'utilisation des prix qui ne sont pas précisés dans le présent document comme étant fournis. Tous les détails des prix sont laissés à l'entière discrétion du Commanditaire.

La VAD totale de tous les prix à gagner est de 141 023,04 \$.

6. **TIRAGES :** Tous les Tirages au sort seront effectués par l'Administrateur du concours, un représentant indépendant du Commanditaire, dont les décisions sont définitives. Tous les Tirages au sort auront lieu à Rochester, New York.
 - **Tirages au sort des prix quotidiens :** Les gagnants potentiels des Prix quotidiens pour les enseignants concurrents seront sélectionnés par une série de tirages au sort parmi toutes les Participations quotidiennes admissibles reçues à la fin de la Période de participation quotidienne correspondante, à la date ou vers la date du Tirage au sort correspondante indiquée dans le Calendrier des périodes de participation quotidienne et des tirages au sort dans la section « Périodes de participation au Concours » du présent Règlement officiel. Le Proposant associé à la nomination d'un gagnant du Prix quotidien pour les enseignants concurrents sera déterminé comme un gagnant potentiel du Prix quotidien pour les proposants, sous réserve de la vérification de l'Enseignant concurrent et du respect du présent Règlement officiel. Si un Enseignant concurrent ne peut être vérifié, le Proposant correspondant sera disqualifié et un autre gagnant potentiel du Prix quotidien pour les enseignants concurrents ainsi qu'un autre gagnant du Prix quotidien pour les proposants correspondant seront sélectionnés.

- **Tirages au sort des Grands prix :** À la fin de la Période du concours, toutes les Participations reçues admissibles au Grand prix seront réparties entre les deux (2) Régions du grand prix suivantes (chacune étant une « Région du grand prix ») :
 - a. Région du grand prix du Québec : Les Participations au grand prix qui comprennent une École concurrente située dans la province de Québec seront inscrites dans la Région du grand prix du Québec (« Région du grand prix du Québec »).
 - b. Autre région du grand prix : Les Participations au Grand prix qui comprennent une École concurrente située n'importe où au Canada, à l'exception de la province de Québec, seront inscrites dans l'Autre région du grand prix (« Autre région du grand prix »).

Le vendredi 27 septembre 2024, vers 11 h (HE), un (1) gagnant du Grand prix pour les écoles concurrentes de la Région du grand prix du Québec et deux (2) gagnants du Grand prix pour les écoles concurrentes de l'Autre région du grand prix seront sélectionnés lors d'un tirage au sort. Le Proposant associé à la nomination d'un gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes sera désigné comme gagnant potentiel d'un Grand prix pour les proposants, sous réserve de la vérification de l'École concurrente et du respect du présent Règlement officiel. Si l'École concurrente ne peut être vérifiée, le Proposant correspondant sera disqualifié et un autre gagnant potentiel d'un Grand prix pour les écoles concurrentes ainsi qu'un autre gagnant d'un Grand prix pour les proposants correspondant seront sélectionnés.

7. AVIS AUX GAGNANTS ET VÉRIFICATION DES GAGNANTS :

- **Gagnants des prix quotidiens pour les enseignants concurrents :** Les gagnants potentiels d'un Prix quotidien pour les enseignants concurrents seront avisés par courrier électronique par l'Administrateur du concours, et devront fournir, dans les trois (3) jours suivant l'avis, leur nom complet, l'adresse électronique à laquelle ils souhaitent recevoir leur prix, leur acceptation du présent Règlement officiel et une preuve d'emploi en tant qu'enseignant dans une école admissible (telle qu'elle est définie dans la section Admissibilité du présent Règlement officiel) à la satisfaction du Commanditaire, comme une pièce d'identité délivrée par l'école. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du gagnant et la sélection d'un autre gagnant. Le gagnant du Prix quotidien pour les enseignants concurrents devra également répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique (qui peut, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être administrée en ligne, par courrier électronique ou par d'autres moyens électroniques, par téléphone ou dans le formulaire de déclaration et d'exonération du Commanditaire) dans une période de temps limitée (la « Question d'habileté ») afin d'être admissible pour recevoir le prix. Le fait de ne pas fournir la réponse dans le délai requis, de fournir une réponse incorrecte ou incomplète, ou de ne pas respecter les conditions d'administration de la Question d'habileté entraînera la disqualification du gagnant potentiel, et un autre gagnant pourra être sélectionné. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de faire passer un autre test d'aptitude s'il le juge approprié ou en fonction des circonstances, et/ou pour se conformer à la loi applicable.

Les Prix quotidiens pour les enseignants concurrents seront attribués par courrier électronique dans un délai d'environ 45 jours après la vérification du gagnant.

- **Gagnants des Prix quotidiens pour les proposant** : Une fois qu'un gagnant d'un Prix quotidien pour les enseignants concurrents est confirmé, le gagnant potentiel d'un Prix quotidien pour les proposant (défini comme le Proposant associé à la nomination d'un gagnant vérifié d'un Prix quotidien pour les enseignants concurrents) sera avisé par courriel par l'Administrateur du concours, et devra confirmer son adresse postale et sa date de naissance dans les trois (3) jours suivant l'avis. Le non-respect de cette règle entraînera sa disqualification, et le Prix quotidien pour le proposant correspondant ne sera pas attribué. Les Prix quotidiens pour les proposant seront attribués par la poste dans un délai d'environ 45 jours après la vérification du gagnant.
- **Gagnants d'un Grand prix pour les écoles concurrentes** : Les gagnants potentiels d'un Grand prix pour les écoles concurrentes seront avisés par l'Administrateur du concours par courrier électronique et/ou par téléphone à l'aide des renseignements accessibles au public, et devront répondre à l'avis en confirmant leur intérêt pour le prix et en indiquant les coordonnées d'un Représentant approprié de l'école (tel que cela est défini ci-dessous), dans un délai de quatre (4) jours à compter de l'avis. Le directeur de l'école gagnante potentielle, ou tout autre employé ou représentant du conseil scolaire habilité à accepter le Grand prix (le « Représentant de l'école ») doit signer et renvoyer un formulaire de déclaration et d'exonération (la « Déclaration ») et répondre correctement à la Question d'habileté avant la date indiquée par l'Administrateur du concours, faute de quoi une autre école gagnante potentielle pourra être sélectionnée. Le statut de gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes est soumis à vérification, et le gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes peut être tenu de fournir des documents supplémentaires ou d'autres preuves de son statut d'école admissible à la satisfaction du Commanditaire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du gagnant et la sélection d'un autre gagnant.

Si l'École concurrente potentiellement gagnante ne peut être jointe pour quelque raison que ce soit après que des efforts raisonnables ont été déployés ou si l'avis au gagnant potentiel ou sa Déclaration sont retournés comme ne pouvant être livré, ou si une École concurrente potentiellement gagnante refuse ou ne peut pas accepter ou utiliser un Grand prix pour les écoles concurrentes pour quelque raison que ce soit, ou si l'école potentiellement gagnante s'avère inadmissible pour recevoir le prix ou ne se conforme pas au présent Règlement officiel, ou si l'école potentiellement gagnante ne remplit pas les obligations liées à l'acceptation du prix, ou si l'École concurrente potentiellement gagnante est jugée inadmissible pour recevoir le prix ou ne respecte pas le présent Règlement officiel, ou si l'École concurrente potentiellement gagnante ne remplit pas les obligations liées à l'acceptation du prix, l'École concurrente potentiellement gagnante sera disqualifiée du Concours et une autre École concurrente potentiellement gagnante pourra être sélectionnée, à la seule discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier les procédures d'avis et de Déclaration relativement à la sélection d'une autre École concurrente potentiellement gagnante, le cas échéant.

- **Gagnants d'un Grand prix pour les proposant** : Une fois que le gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes est confirmé, le gagnant potentiel d'un Grand prix pour les proposant (défini comme le proposant associé à la nomination d'un gagnant d'un Grand prix pour les écoles concurrentes vérifié) sera avisé par courrier électronique par l'Administrateur du concours, et devra signer et retourner, dans les cinq (5) jours suivant l'avis, un formulaire de déclaration et d'exonération. Le non-respect de cette règle entraînera sa disqualification, et le Grand prix pour le proposant correspondant ne sera pas attribué. Les Grands prix pour les proposant seront attribués dans un délai d'environ 45 jours après la vérification du gagnant.

À l'intention de tous les gagnants potentiels : Si un avis concernant un prix ou un prix est retourné comme ne pouvant pas être livré, ou si un gagnant s'avère inadmissible ou ne respecte pas le présent Règlement officiel, ce gagnant sera disqualifié et le prix pourra être attribué à un autre gagnant dans le cadre d'un tirage au sort distinct (le cas échéant). Si le Commanditaire n'est pas en mesure de déterminer et de vérifier un gagnant potentiel après plusieurs autres tirages au sort (le cas échéant) ou si le Commanditaire ne reçoit pas un nombre suffisant de Participations pour correspondre au nombre de prix disponibles à attribuer, le Commanditaire se réserve le droit de ne pas attribuer ce(s) prix.

8. **AUTORISATION AUX FINS DE PUBLICITÉ** : Sauf si la loi l'interdit, la participation au Concours et l'acceptation d'un prix constituent une autorisation pour le Commanditaire et ses représentants d'utiliser le nom du gagnant, le nom de l'école (le cas échéant), le prix gagné, la ville, l'État, l'image, les enregistrements vidéo, les photographies et les déclarations aux fins d'annonce, de promotion et de publicité (y compris l'affichage en ligne) dans tous les médias connus actuellement ou ultérieurement dans le monde entier et à perpétuité, sans compensation supplémentaire ni avis au gagnant ou autorisation de ce dernier.
9. **GÉNÉRALITÉS** : Bien que des tentatives de participation ultérieures puissent être reçues un jour donné, seule la première Participation complète reçue d'un Participant donné sera admissible; les tentatives ultérieures de participation par la même personne, y compris les Participations soumises avec une autre adresse électronique, seront disqualifiées.

Les Participants, les gagnants des Prix quotidiens pour les enseignants concurrents et les gagnants des Grands prix pour les écoles concurrentes (collectivement, les « Participants ») acceptent le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur du concours, et dégagent le Commanditaire, l'Administrateur du concours et leurs sociétés affiliées, ainsi que toutes les autres entreprises prenant part à ce Concours d'une manière quelconque, de même que les employés, dirigeants, administrateurs et agents de chacune d'entre elles (les « Parties exonérées »), de toute réclamation et responsabilité liée à leur participation au Concours, ainsi qu'à l'acceptation et à l'utilisation (ou la mauvaise utilisation) des prix offerts. Les Participants assument toute responsabilité pour les Parties exonérées et celles-ci sont dégagées de toute responsabilité en cas de préjudice, de perte ou de dommage de quelque nature que ce soit à des personnes, y compris les blessures ou le décès, ou les dommages matériels causés ou prétendument causés en tout ou en partie, directement ou indirectement, par la participation à ce Concours, l'acceptation, la possession ou l'utilisation/la mauvaise utilisation du prix, ou toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée, ou la livraison des marchandises. Les Parties exonérées ne sont pas

responsables de toute erreur typographique ou autre dans l'impression de l'offre, l'administration du Concours ou l'annonce du prix.

En cas de litige relativement à l'identité d'un Participant, la Participation sera considérée comme soumise par le « Titulaire autorisé du compte » de l'adresse électronique soumise au moment de la participation, et cette personne devra se conformer au présent Règlement officiel. On entend par « Titulaire autorisé du compte » la personne physique à laquelle une adresse électronique et un numéro de téléphone ont été attribués par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique communiquée. Le Commanditaire peut demander à tout Participant ou gagnant potentiel de lui fournir la preuve, à la satisfaction du Commanditaire, que cette partie est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la Participation. Les documents ou les données de participation qui ont été falsifiés ou modifiés, ou les participations en masse ou les participations générées par un script, une macro ou l'utilisation de dispositifs automatisés sont nuls et non avenues. Les Parties exonérées ne sont pas responsables de ce qui suit : i) la perte, le retard, le vol, l'inexactitude, l'erreur d'acheminement, l'endommagement ou l'illisibilité des Participations, des courriels ou d'autres communications de quelque nature que ce soit; ou ii) les erreurs, les omissions, les interruptions, les suppressions, les défauts, les retards dans les opérations ou la transmission, les vols ou les destructions, l'accès non autorisé ou les altérations du matériel de participation, ou les dysfonctionnements techniques, de réseau, d'équipement téléphonique, électroniques, informatiques, matériels ou logiciels de toute nature, ou de la transmission inexacte ou de l'impossibilité de recevoir les informations de participation par le Commanditaire en raison de problèmes techniques ou d'encombrements sur Internet ou sur tout site Web, ou de toute combinaison de ces facteurs; ou iii) toute blessure ou tout dommage causé à l'ordinateur ou à tout autre appareil du participant ou d'une autre personne, lié à sa participation au Concours ou résultant de celle-ci. En participant au Concours, les Participants i) acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel, y compris toutes les conditions d'admissibilité; et ii) acceptent d'être liés par les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur du concours, qui sont définitives et contraignantes pour tout ce qui concerne le Concours. Le non-respect du présent Règlement officiel peut entraîner la disqualification du Concours.

Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ce Concours ou de modifier le présent Règlement officiel sans préavis si, de l'avis exclusif du Commanditaire, un facteur quelconque interfère avec le bon déroulement du Concours. Sans limiter la portée de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le Concours, ou toute partie de celui-ci, en cas de fraude, de défaillance technique ou de tout autre facteur échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et portant atteinte à l'intégrité ou au bon déroulement du Concours, tel que cela est déterminé par le Commanditaire. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, ou si le Commanditaire ou l'Administrateur du concours détecte des participations ou des participants suspects, le Commanditaire peut a) disqualifier les Participations ou les Participants suspects du Concours; b) annuler le Concours sans attribuer les prix restants; c) suspendre le Concours et le modifier pour remédier à la déficience, puis reprendre le Concours de la manière la plus conforme à l'esprit du présent Règlement officiel; et/ou d) attribuer les prix applicables au hasard parmi les Participations admissibles et non suspectes reçues pour le(s) Tirage(s) au sort en

question jusqu'au moment de la déficience, ou de toute autre manière jugée équitable et appropriée par le Commanditaire.

LES PARTIES EXONÉRÉES NE SONT PAS RESPONSABLES SI CE CONCOURS NE PEUT ÊTRE ADMINISTRÉ OU MENÉ, OU SI UN PRIX NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ, EN RAISON D'ANNULATIONS, DE RETARDS OU D'INTERRUPTIONS RÉSULTANT OU DÉCOULANT DE CAS DE FORCE MAJEURE, DE GUERRE OU DE TERRORISME, DE TROUBLES CIVILS, DE GRÈVES, DE PÉNURIES D'APPROVISIONNEMENT, DE CATASTROPHES NATURELLES, DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, D'ÉPIDÉMIES, DU RESPECT D'UNE LOI OU D'UNE ORDONNANCE D'UNE AUTORITÉ GOUVERNEMENTALE, OU DE TOUT AUTRE ACTE, ÉVÉNEMENT OU CIRCONSTANCE SIMILAIRE ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE RAISONNABLE DU COMMANDITAIRE. EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LE PARTICIPANT ACCEPTE QUE LES PARTIES EXONÉRÉES NE SOIENT PAS RESPONSABLES DES BLESSURES, DOMMAGES OU PERTES DE TOUTE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS CAUSÉS À DES PERSONNES, Y COMPRIS LE DÉCÈS, OU À DES BIENS, RÉSULTANT DE L'ACCÈS À ET DE L'UTILISATION DE TOUT SITE WEB ASSOCIÉ À CE CONCOURS OU DU TÉLÉCHARGEMENT ET/OU DE L'IMPRESSION DE MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ À PARTIR D'UN TEL SITE WEB, LE CAS ÉCHÉANT.

Mise en garde juridique : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE, QU'IL S'AGISSE OU NON D'UN PARTICIPANT, D'ENDOMMAGER, DE DÉTRUIRE, D'ALTÉRER OU DE VANDALISER CE SITE WEB OU D'INTERFÉRER AVEC LE DÉROULEMENT DU CONCOURS, CONSTITUE UNE VIOLATION DU DROIT PÉNAL ET CIVIL, ET LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET D'EXERCER AVEC DILIGENCE TOUS LES RECOURS À L'ENCONTRE D'UNE TELLE PERSONNE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

- 10. LOI APPLICABLE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :** Tous les problèmes et toutes les questions concernant la conception, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel ou les droits et obligations des participants, du Commanditaire et des Parties exonérées dans le cadre du Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada applicables, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application de toutes autres lois.

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LE PARTICIPANT ACCEPTE QUE, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE : A) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONCOURS OU LIÉS À CELUI-CI, OU À TOUT PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS LE RECOURS À UNE QUELCONQUE FORME DE RECOURS COLLECTIF; B) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, TOUS LES JUGEMENTS ET TOUTES LES DÉCISIONS SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS ENCOURUS PAR DES TIERS (LE CAS ÉCHÉANT) NE DÉPASSANT PAS DIX DOLLARS (10,00 \$), MAIS EN AUCUN CAS DES HONORAIRES D'AVOCAT NE SERONT ACCORDÉS OU RÉCUPÉRABLES; C) EN AUCUN CAS, UN PARTICIPANT NE SERA AUTORISÉ À OBTENIR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, ET LE PARTICIPANT RENONCE SCIEMMENT ET EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE À TOUT DROIT DE DEMANDER

DES DOMMAGES PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX, UN MANQUE À GAGNER ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRE QUE LES DÉPENSES RÉELLES NE DÉPASSANT PAS DIX DOLLARS (10,00 \$), ET/OU TOUT DROIT À LA MULTIPLICATION OU À L'AUGMENTATION DES DOMMAGES; ET D) LES RECOURS DES PARTICIPANTS SONT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (LE CAS ÉCHÉANT), ET LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE INJONCTION OU UN REDRESSEMENT ÉQUITABLE. CERTAINES ADMINISTRATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ, DE SORTE QUE CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

11. **LITIGES** : Dans la mesure où le droit applicable le permet, les parties aux présentes conviennent de régler définitivement tous les litiges uniquement par voie d'arbitrage; toutefois, les Parties exonérées doivent avoir le droit de demander une injonction ou un redressement équitable devant les tribunaux provinciaux et fédéraux de Toronto, en Ontario, et devant tout autre tribunal compétent à l'égard des parties. En matière d'arbitrage, il n'y a ni juge ni jury et l'examen est limité. La décision de l'arbitre et la sentence arbitrale sont définitives et contraignantes, à de rares exceptions près, et un jugement sur la sentence peut être rendu par tout tribunal compétent. Les parties conviennent que, sous réserve des dispositions ci-dessus, toute réclamation, poursuite, action ou procédure découlant du présent Concours ou s'y rapportant sera résolue uniquement par un arbitrage contraignant devant un arbitre unique, conformément aux Procédures et règles d'arbitrage simplifiées de JAMS Inc. (« JAMS ») ou de tout successeur de JAMS. Si une audience en personne est nécessaire, elle aura lieu à Toronto, en Ontario. La loi fédérale ou provinciale qui s'applique au présent Règlement officiel s'appliquera également à l'arbitrage. Les litiges seront arbitrés uniquement sur une base individuelle et ne seront pas regroupés avec d'autres procédures impliquant des réclamations ou des controverses de tiers, y compris tout recours collectif; à condition, toutefois, que si, pour une raison quelconque, un tribunal ou un arbitre juge que cette restriction est déraisonnable ou inapplicable, la convention d'arbitrage ne s'appliquera pas et le litige devra être porté devant un tribunal compétent à Toronto, en Ontario. Le Commanditaire accepte de payer les frais administratifs et les honoraires de l'arbitre afin de procéder à l'arbitrage (mais en excluant expressément tous les frais de déplacement ou autres frais encourus par le participant pour assister à l'audience d'arbitrage). L'une ou l'autre partie peut, nonobstant cette disposition, présenter des réclamations admissibles devant le tribunal des petites créances de Toronto, en Ontario.
12. **CONFIDENTIALITÉ** : En s'inscrivant au Concours, chaque Participant autorise le Commanditaire à recueillir, à stocker, à utiliser et à divulguer son nom, son adresse et d'autres renseignements personnels à des tiers, y compris, sans s'y limiter, à l'Administrateur du concours, i) dans le but de gérer ce Concours, ii) à des fins commerciales, de marketing et de recherche du Commanditaire et/ou iii) pour se conformer aux lois, règlements et règles applicables, y compris, sans s'y limiter, le stockage de vos renseignements personnels dans le but de se conformer aux exigences de conservation des dossiers. Sans limiter la portée de ce qui précède, tout renseignement fourni par le Participant au Commanditaire peut être utilisé pour communiquer avec le Participant dans le cadre de ce Concours ou pour figurer sur la liste des gagnants du Concours. En participant au Concours, chaque Participant reconnaît et accepte que ses renseignements personnels puissent être transférés à des fournisseurs de services tiers du Commanditaire dans le but de gérer le Concours, et qu'ils puissent être stockés sur des serveurs situés en dehors du Canada, qui peuvent être soumis à des lois étrangères différentes

de celle du Canada, y compris en ce qui concerne la divulgation de renseignements personnels aux autorités gouvernementales. En participant au Concours, chaque Participant accepte que les Commanditaires recueillent, stockent, utilisent et divulguent les renseignements personnels recueillis auprès du Participant conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire, qui se trouve à l'adresse suivante <https://www.madegoodfoods.ca/fr/pages/privacy-policy>.

13. **DEMANDE D'UNE COPIE DU RÈGLEMENT OFFICIEL** : Pour obtenir une copie du Règlement officiel, rendez-vous à www.sharesomegood.ca ou www.partageztoutlebon.ca ou envoyez une enveloppe pré-adressée et timbrée avant le 27 septembre 2024 à : **US Sweepstakes & Fulfillment Co, ATTN : Concours Partagez tout le bon de MadeGood Demande d'une copie du Règlement officiel, 17-7000, chemin McLeod, unité 135, Niagara Falls, ON L26 7K3.**
14. **DEMANDE DE CONFIRMATION DES GAGNANTS** : Pour obtenir une confirmation écrite que les gagnants ont été sélectionnés et vérifiés (disponible après le 27 septembre 2024), envoyez une enveloppe timbrée et adressée (au plus tard le 27 novembre 2024) à : **US Sweepstakes & Fulfillment Co, ATTN : Concours Partagez tout le bon de MadeGood Demande de confirmation des gagnants, 17-7000, chemin McLeod, unité 135, Niagara Falls, ON L26 7K3.**

Toutes les marques de commerce utilisées dans le présent document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs au Canada et à l'étranger. Tous droits réservés.